### COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 FEVRIER 2017

L'an deux mille dix-sept, le 7 février à 19h00, le Conseil Municipal d'ENNERY, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Ghislaine MELON, à la suite de la convocation dressée par Madame le Maire, le 2 février 2017 et affichée le 2 février 2017

MEMBRES PRÉSENTS: Mme Brigitte BECK-ERNWEIN, Mme Céline CAMPION, M. Damien DAL MAGRO, Mme Mireille DARTHOIS, Mme Amina DELEPORTE, M. Denis KOULMANN, M. Dominique LAURENT, Mme Aurélia MAYERY, Mme Ghislaine MELON, Mme Jennifer MUSZYNSKI, Mme Colette NEGRI, M. Bernard PREVOT, M. Julien SUPPER, Mme Christelle TANNOUCHE BENNANI, M. Jean VIGNOLI, M. Albert WALLECK

### **MEMBRES ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION:**

M. Armand LEJEUNE à M. Denis KOULMANN M. Daniel MALNORY à Mme Colette NEGRI

Secrétaire de Séance : Mme Aurélia MAYERY

Assistait également à la séance : Mme Stéphanie WINKEL HEINTZ

#### ORDRE DU JOUR PREVISIONNEL

- > Organisation d'un centre de loisirs sans hébergement février 2017 : contrats d'engagement éducatif,
- Centre de loisirs sans hébergement février 2017 : convention pour la fourniture de repas,
- Augmentation du temps de travail du poste d'adjoint administratif principal 2<sup>e</sup> classe,
- > Compte rendu des décisions budgétaires et par délégation de pouvoir,
- Divers

Les conseillers municipaux approuvent à l'unanimité l'insertion d'une délibération supplémentaire visant l'attribution de prestations diverses lors de remises de médailles.

Les élus approuvent le compte rendu de la précédente réunion du conseil municipal

### 2017-06 ORGANISATION D'UN CENTRE DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT — FEVRIER 2017 : CONTRATS D'ENGAGEMENT EDUCATIF

Mme le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la possibilité d'organiser un Centre de Loisirs Sans Hébergement par la commune, à La Boîte à Couleurs, pendant les vacances d'hiver 2017, du 20 février au 24 février 2017. Pour l'organisation de ce centre aéré, il est nécessaire de procéder au recrutement d'animateurs et directeur adjoint.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide d'avoir recours aux contrats d'engagement éducatif, en vue de satisfaire ce besoin occasionnel de recrutement, pour l'animation du Centre de Loisirs Sans Hébergement, accueil collectif de mineurs à caractère éducatif organisé à l'occasion de vacances scolaires,
- Décide, pour le bon fonctionnement du centre de loisirs organisé par la commune du 20 février au 24 février 2017, de la mise en place d'une journée préparatoire le 14 février 2017,
- Décide de la création, dans le cadre du dispositif des contrats d'engagement éducatif de 3 postes d'animateur/animatrice durant la journée préparatoire et pendant la semaine du 20 février au 24 février 2017,
- Décide de la création, dans le cadre du dispositif des contrats d'engagement éducatif d'1 poste de directeur adjoint/directrice adjointe durant la journée préparatoire et la période du 20 février au 24 février 2017,
- Fixe la rémunération brute des animateurs sous contrat d'engagement éducatif à 50 € par jour,
- Fixe la rémunération brute de directeur/directrice adjoint(e), sous contrat d'engagement éducatif à 56 € par jour,
- autorise Madame le Maire à prendre toutes mesures et à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente

### 2017-07 CENTRE DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT – FEVRIER 2017 : CONVENTION POUR LA FOURNITURE DE REPAS

Dans le cadre de l'organisation du Centre de Loisirs Sans Hébergement par la commune, à La Boîte à Couleurs, Mme le Maire propose de passer une convention avec l'Association Départementale d'Education Populaire et de Plein-Air de Vigy, pour la livraison des repas, du 20 février au 24 février 2017, lors du centre aéré.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- autorise la passation d'une convention avec l'Association Départementale d'Education Populaire et de Plein-Air de Vigy pour la livraison de repas de midi pour la période du 20 février au 24 février 2017,
- valide la convention annexée,
- charge Madame le Maire de prendre toutes mesures et signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente.

# 2017-08 AUGMENTATION DU TEMPS DE TRAVAIL DU POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 2<sup>E</sup> CLASSE ET MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que, conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Madame le Maire propose aux conseillers municipaux :

- l'augmentation du temps de travail du poste permanent d'adjoint administratif principal 2<sup>e</sup> classe de 6.06 % ce qui porte le nombre d'heures de 33 heures à 35 heures par semaine,
- la modification du tableau des effectifs.

Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal le 10 octobre 2016; Conformément à la réforme du statut des fonctionnaires territoriaux prévue par les décrets n°2016-596 du 12 mai 2016 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de la catégorie C de la fonction publique territoriale, applicable au 1<sup>er</sup> janvier 2017 et n° 2016-1372 du 12 octobre 2016 modifiant, pour la fonction publique territoriale, certaines dispositions générales relatives aux fonctionnaires de catégorie C et divers statuts particuliers de cadres d'emplois de fonctionnaires de catégories C et B, applicable au 1<sup>er</sup> janvier 2017, il convient d'adapter le tableau des effectifs du personnel de la collectivité, en transformant les emplois existants pour tenir compte des nouveaux grades.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

• décide d'adopter la proposition ci-dessus et de modifier le tableau des effectifs conformément aux décrets susvisés, comme suit :

comormement aux decrets susvises, comme suit .											
GRADES OU EMPLOIS ACTUELS	CAT.	EMPLOIS BUDGETAIRES			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (*)				EMPLOIS BUDGETAIRES		NOUVE
		Emplois permanents Temps complet TC	Emplois permanents Temps non complet TNC	Total	Agents titulaires	Agents non titulaires	Total	NOUVEAUX GRADES	TC OU TNC	Total	AUX ETPT(*)
FILIERE ADMINISTRATIVE		3	3	6	6	0	5,33	FILIERE ADMINISTRATIVE	6	6	5,39
Attaché	Α	1		1	1		1	Attaché	1TC	1	1
								Rédacteur principal 1e	1TC		
Rédacteur principal 1e classe	В	1		1	1		1	classe		1	1
Rédacteur	В	1		1	1		1	Rédacteur	1TC	1	1
								Adjoint administratif	1TC+ 1TNC		
Adjoint administratif 1e classe	С	0	2	2	2		1.74	principal 2e classe		2	1.80
Adjoint administratif 2e classe	С	0	1	1	1		0,59	Adjoint administratif	1TNC	1	0,59
FILIERE TECHNIQUE		8	6	14	12	0	9,15	FILIERE TECHNIQUE	14	14	9,15
Adjoint technique principal 1ère								Adjoint technique	1TC		
classe	С	1		1	1		1	principal 1ère classe		1	1
Adjoint technique principal 2e								Adjoint technique	1TC		
classe	С	1	0	1	1		1	principal 2e classe		1	1
								Agent de maîtrise	1TC		
Agent de maîtrise principal	С	1		1	1		1	principal		1	1

GRADES OU EMPLOIS ACTUELS	CAT.	EMPLOIS BUDGETAIRES			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (*)			NOUVEAUX GRADES	EMPLOIS BUDGETAIRES		NOUVE
		Emplois permanents Temps complet TC	Emplois permanents Temps non complet TNC	Total	Agents titulaires	Agents non titulaires	Total	NOUVEAUX GRADES	TC OU TNC	Total	AUX ETPT(*)
Adjoint technique 1e classe	С	2	0	2	0	0	0	Adjoint technique principal 2e classe	2TC	2	0
Adjoint technique 2 <sup>e</sup> classe	С	3	6	9	9	U	6,15	Adjoint technique	3TC+6TNC	9	6,15
FILIERE SOCIALE		0	3	3	3	0	2,62	FILIERE SOCIALE	3	3	2.62
ASEM principal 2e classe	С		2	2	2		1.75	ASEM principal 2e classe	2TNC	2	1.75
ASEM 1e classe	С		1	1	1		0.87	ASEM principal 2e classe	1TNC	1	0.87
FILIERE CULTURELLE		0	1	1	1		0,57	FILIERE CULTURELLE	1	1	0,57
Adjoint du patrimoine 2 <sup>e</sup> classe	С		1	1	1		0,57	Adjoint du patrimoine	1TNC	1	0,57
FILIERE ANIMATION		1	3	4	3	1	1,79	FILIERE ANIMATION	4	4	1,79
Animateur	В	1	0	1	0	1	1	Animateur	1TC	1	1
Adjoint d'animation 2e classe	С		3	3	3		0,79	Adjoint d'animation	3TNC	3	0,79
FILIERE POLICE		6	0	6	6	0	6	FILIERE POLICE	6	6	6
Chef de service de police municipale principal 1e classe	В	1		1	1		1	Chef de service de police municipale principal 1e classe	1TC	1	1
Brigadier-chef principal	С	4		4	4		4	Brigadier-chef principal	4TC	4	4
Brigadier	С	1		1	1		1	Brigadier	1TC	1	1
EMPLOIS NON CITES		5	0	5	0	4	4	EMPLOIS NON CITES	5	5	4
Apprenti espaces verts		2		2		2	2	Apprenti espaces verts	2TC	2	2
								CUI-CAE Ouvrier	1TC		1.
CUI-CAE Ouvrier polyvalent Poste occasionnel pour travaux		1		1		1	1	polyvalent Poste occasionnel pour	1TC	1	1
supplémentaires ou imprévus 54- 2014 Poste occasionnel pour travaux	С	1		1		1	1	travaux supplémentaires ou imprévus 54-2014 Poste occasionnel pour	1TC	1	1
supplémentaires ou imprévus 56- 2014	В	1		1		0	0	travaux supplémentaires ou imprévus 56-2014		1	0

<sup>(\*)</sup> Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année : ETPT = effectifs physiques x quotités de temps de travail x période d'activité dans l'année

• charge Madame le Maire de prendre toutes mesures et signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente.

## 2017-09 DELIBERATION PORTANT ATTRIBUTION DE PRESTATIONS DIVERSES LORS DE REMISES DE MEDAILLES

Mme le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de compléter la délibération n°2014-39, en date du 22 mai 2014, fixant les modalités d'attribution de gratifications, prestations diverses, cadeaux, etc., en prévoyant les catégories de bénéficiaires et les évènements donnant lieu à l'octroi de tels avantages, en application du code général des collectivités territoriales.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- décide d'attribuer des prestations diverses lors de remise de médailles,
- de laisser le soin à Madame le Maire, en accord avec les Adjoints au Maire, de fixer le montant de ces prestations au coup par coup, individuellement dans la limite du plafond de 3 000 € par an,

• précise que la délibération complète la délibération n°2014-39, en date du 22 mai 2014, et charge Madame le Maire de prendre toutes mesures et signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente.

### > COMPTE RENDU DES DECISIONS BUDGETAIRES ET PAR DELEGATION DE POUVOIR

### • Décision par délégation de pouvoir :

#### 2017-03

Attribution et la signature de contrats d'une durée d'un an pour l'entretien des étangs et des espaces verts de la Commune avec APEI-VO (Association Parents Enfants Inadaptés Vallée de l'Orne). Le montant total de l'entretien des étangs s'élève à 4 959,36€/TTC et de l'entretien des espaces verts de la Commune s'élève à 8 316,48 €/TTC.

#### > DIVERS:

### Groupe scolaire Albert Camus :

Suite aux délibérations prises le 26 janvier 2017, Madame le Maire communique au Conseil Municipal le courrier de M. le Directeur Académique, Directeur des Services Départementaux de l'Education Nationale de la Moselle, reçu en Mairie le 7 février 2017.

Par ce courrier, M. le Directeur Académique a informé Mme le Maire du maintien des postes maternels dans le cadre de l'accompagnement de la fusion administrative et pédagogique des deux écoles et de l'attribution d'un 6<sup>e</sup> poste à l'école élémentaire Albert Camus.

• Prochain Conseil Municipal: 7 mars 2017

Rien ne restant à l'ordre du jour, Madame le Maire déclare la session close à 20h

Le Maire, Ghislaine MELON